



29B. Reconnaissance botanique

Contexte :

La fonction d'élagueur est liée à deux éléments déterminants : la sécurité et la technicité.

Le professionnalisme des salariés et des chefs d'entreprise est une composante devenue indispensable pour exercer en toute légalité.

Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008 et à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007.

Objectifs de la formation :

- Identifier les végétaux les plus utilisés en espaces verts et découvrir les végétaux méconnus
- Se perfectionner à la reconnaissance des essences, des espèces et "cultivars"
- Identifier, sur le terrain, les caractéristiques botaniques des conifères et des arbres caducs
- Apprécier les risques de rupture de bois

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Intérêt esthétique
- Rappels des principes de détermination
- Critères et repères d'identification au cours des saisons
- Les végétaux résineux
- Les caractéristiques botaniques des conifères
- Apports d'outils théoriques et mise en pratique d'appréciation des risques en fonction de la résistance à la rupture des bois selon les espèces rencontrées
- Apport de connaissances sur les végétaux feuillus
- Apports théoriques et mise en pratique sur les caractéristiques botaniques des arbres caducs
- Apports d'outils théoriques d'appréciation des risques en fonction de la résistance à la rupture des bois selon les espèces rencontrées

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des exemples sous forme d'échantillons et des exercices de reconnaissance des espèces des conifères et feuillus (sur pied ou sur échantillon).

Evaluation de la formation : **dans l'objectif de l'accès au titre de qualification P 141, la reconnaissance du nombre d'arbres doit être supérieure à 25.**

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Antoine TACQUARD, Arboriste

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA



Durée

21 heures
3 jours non
consécutifs

Dates

7 février 2018
16-17 mai 2018



Lieu

Rouffach et site d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	168 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).

Spécificités du parcours

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
 - ↗ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
 - ↗ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide